

MONTAIGNAC SAINT HIPPOLYTE

Bulletin municipal

JUILLET 2009 → N°2



Le bonheur, c'est bien dans notre nature !

SOMMAIRE

- Le mot du Maire p. 3
- Les principales décisions du conseil p. 4
- Les travaux p. 6
- Les informations p. 7
- La communauté de communes p. 15
- Le syndicat des eaux p. 17
- Le dossier (budget 2009) p. 18
- Pages Pratiques p. 21
- Les balades du garde-champêtre p. 23
- Les mots-croisés p. 24
- La vie des associations p. 25

Bulletin municipal

Directeur de la publication :

G. SALLAS

Ont participé à ce numéro :

M. ALZAGA /G. BENAZECH/ P. CHANTELOUBE /M.C.
RAFFY/G.SALLAS

Impression :

Mairie de MONTAIGNAC
Rue des Ecoles
19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE

e-mail : mairie.montaignac@free.fr

Tirage : 300 exemplaires

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le 4 mai dernier, l'agence postale communale ouvrait ses portes. Après deux mois de fonctionnement, un très bon apprentissage mené au pas de course et de nouvelles avancées en matière de service, nous vous proposons de faire le point et de modifier certaines pratiques pour améliorer encore ces prestations (voir article plus loin).

Marie-France Moguez, actuelle employée de l'agence, nous quitte fin juillet (mutation professionnelle de son mari). Elle a grandement contribué à la mise en place de cette agence, à son bon fonctionnement, en essayant d'apporter le plus souvent possible une solution aux problèmes des usagers. Merci, Marie-France, pour ton excellent travail dans cette tâche que tu as su mener à bien et avec beaucoup de savoir faire et de charisme. Bonne chance dans la nouvelle vie qui t'attend en région parisienne.

Les gens passent, mais le service demeure avec, pour remplacer Marie-France, Alena Catheloux. Nous lui souhaitons la bienvenue et autant de réussite dans l'accomplissement de son travail.

Toujours dans le souci de vous servir au mieux, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des changements qui vont intervenir et restons à votre disposition pour vous les expliquer.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Daniel Vigouroux

Les principales décisions du conseil municipal

Du 1^{er} semestre 2009



23 janvier 2009

- Approbation de tarifs
- Modification des conventions d'utilisation de la salle polyvalente
- Autorisation de mandatement d'investissement avant le vote du budget primitif 2009
- Mise à jour du tableau des emplois
- Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol – approbation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement
- Consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de logements : approbation du programme
- Renforcement de chaussée sur la VC 1 au village d'Escouadisse – demande de subvention Conseil Général

20 février 2009

- Attribution de subventions diverses
- Fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la pêche – Etang de Gros
- Rénovation de logements : choix de l'architecte

13 mars 2009

- Comptes administratif et de gestion 2008 et budget primitif 2009 : service pompes funèbres
- Comptes administratif et de gestion 2008 et budget primitif 2009 : service assainissement
- Tarifs assainissement 2009
- Suppression du budget annexe – section Escouadisse
- Création du budget lotissement du stade – assujettissement à la TVA
- Approbation du budget primitif du lotissement du stade 2009
- Travaux de dissimulation des réseaux rue des Écoles – approbation de la convention avec France Telecom

- Aménagement d'un local chaufferie à la mairie : demande de subvention Conseil Général
- Remise en état des drains du stade : demande de subventions
- Plan communal de mise en accessibilité aux personnes handicapées des voiries et espaces publics : demande de subventions
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux : demande de subventions

27 mars 2009

- Aménagement d'un local chaufferie à la mairie : demande de subvention DGE
- Constitution d'un groupement de commande avec la communauté de Communes de Ventadour pour les travaux de voirie
- Comptes administratif et de gestion 2008 et budget primitif 2009 : commune
- Vote des taux
- Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne

15 mai 2008

- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Dotation de Développement Rural : aménagement de l'Agence Postale Communale
- École numérique rurale
- Défense incendie rue de la Genevrière : demande de subvention au Conseil Général
- Recrutement d'un agent saisonnier

19 juin 2009

- Modification des statuts de la communauté de commune : compétence ordures ménagères
- Agenda 21 : validation des fiches action
- Rapport sur le service public d'assainissement 2008
- Rapport sur le service public d'assainissement non-collectif 2008
- Rapport sur le SIRTOM 2008

Ces délibérations sont consultables au secrétariat de la Mairie.



QUELQUES TRAVAUX

Ecole

L'entreprise SOULIER a effectué une réfection de la toiture sur le bâtiment du cycle 3.



Voirie

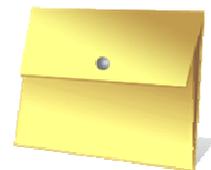
Des travaux de goudronnage ont été réalisés par le centre Sylvain Joyeux :

- Rue du Château
- Rue de la Chèze
- Village de Salins
- Impasse de la Garenne avec accès aux logements de l'école et à la cantine

Travaux en régie

Viviane, enfin, va pouvoir s'adonner à un de ses travaux favoris : l'archivage.

Les employés communaux ont terminé l'aménagement du local « archives » de la mairie (1^{er} étage) : isolation, peinture, ouvertures (vélux).



QUELQUES INFORMATIONS

Conseil départemental d'accès au droit



Situé dans l'enceinte du Palais de Justice de Tulle, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Corrèze (CDAD) est un groupement d'intérêt public créé en 2006 afin de mettre en oeuvre la politique publique de l'accès au droit dans le département.

Le CDAD a pour mission d'offrir à tous un premier niveau d'information juridique, et de réorienter, si besoin est, les personnes vers le professionnel ou l'organisme le plus à même de répondre à leur demande.

Toutes les difficultés **d'ordre juridique** que tout un chacun peut rencontrer dans sa vie quotidienne peuvent être abordées que ce soit en matière de droit de la famille – divorce, PACS, filiation... - de droit de la consommation ou encore de troubles du voisinage.

Afin que l'ensemble des justiciables puisse bénéficier de ce service, un réseau de Points d'Accès au Droit (PAD) a été développé sur le département.

Des permanences sont ainsi assurées à la fois dans les locaux du CDAD à Tulle, à la Maison de la Justice et du Droit à Brive, ainsi que dans les Maisons du département.

Renseignements du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00

Palais de Justice de Tulle

9 quai Gabriel Péri

19012 TULLE Cedex

05.55.20.30.06

cdad-corrèze@justice.fr

Etang de Gros

Un lâcher de truite a eu lieu le 30 avril ; un autre sera effectué le 11 juillet.

Nous vous rappelons le prix des cartes en vente aux cafés LARCHER et Le P'Tit Bouchon :

- à la journée 6 euros
- au mois 20 euros
- à l'année 60 euros

Bonne pêche à tous les amateurs !



Stade

Dans le bulletin municipal du mois de janvier nous étions à la recherche d'une solution pour la tonte et un ramassage spécifique pour un terrain de football.

La commune a acheté un matériel professionnel d'occasion de qualité afin de pouvoir répondre à ces exigences.



Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le samedi 6 juin.

Quatre-vingts personnes étaient présentes pour passer une bonne journée et savourer les mets concoctés par Monsieur MONTEIL.



Et si l'été était chaud

On demande aux communes de préparer le « plan canicule ». Serait-ce le beau temps chaud qui arrive pour l'été ?

Si oui, sachez que le gouvernement a mis en place une plate-forme téléphonique « canicule info service » au **0 800 06 66 66**. L'appel est gratuit. Elle est ouverte de 8 H à 20 H du lundi au samedi.

Vous y trouverez des messages pré-enregistrés faisant connaître les recommandations et la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs en particulier vis-à-vis des personnes âgées et des enfants en bas âge.

Pensez à vous inscrire

Les personnes âgées et des personnes handicapées de la commune qui en font la demande peuvent être inscrites sur un **registre** ouvert à la Mairie. Celui-ci a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

La démarche d'inscription est volontaire et facultative. Elle peut être faite par l'intéressé(e) ou par un tiers, en se présentant à la mairie ou par téléphone au 05 55 27 61 42.

L'intéressé a un droit d'accès et de rectification des informations contenues dans ce registre. Celles-ci sont confidentielles et ne seront communiquées au Préfet, à sa demande, qu'en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Agenda 21

Comme nous vous l'annoncions lors de notre précédent bulletin municipal, notre commune s'est engagée en 2007 dans un programme d'actions dénommé « Agenda 21 », cadre de travail pour mettre en œuvre les concepts du développement durable.

Le comité de pilotage, formé d'élus et d'habitants s'est réuni à plusieurs reprises afin d'élaborer des actions autour des trois critères : **environnement, économie et social.**

Chaque action est détaillée autour d'une fiche-action et permet ainsi l'élaboration de la charte « Notre village terre d'avenir » autour des 5 finalités suivantes dans lesquelles la commune peut agir seule ou en partenariat, en fonction de ses moyens financiers, matériels et humains :

- 1/ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- 2/ Préservation de la bio-diversité et protection des milieux et des ressources,
- 3/ Epanouissement de tous les êtres humains,
- 4/ Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- 5/ Dynamique et développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



Nous vous présenterons lors de notre prochain bulletin notre programme d'actions, approuvé par le Conseil Municipal, visant à améliorer notre qualité de vie, à économiser nos ressources naturelles et à renforcer l'attractivité de notre commune.

Nous remercions également tous les volontaires qui ont participé à l'élaboration de ces fiches pour leur implication et la richesse de leurs idées.

Volet environnemental : Bertrand BREYSSE, François CENUT, Viviane FABRE-TAUTOU, Christophe FOURNAJOUX, Patrick OLIE, Rémi TAUTOU, Daniel VIGOUROUX.

Volet économique : Jean-Claude BESSEAU, Solange BESSEAU, Daniel GAUTHIER, Serge LANOT, Raymond POUMEYROL, Marie-Christine RAFFY, Michel RIVAL.

Volet social : Gaëlle BENAZECH, Martine FAUGERAS, Céline GONCALVES, Marie-Hélène LUQUOT, Daniel MARLIANGEAS, Sylvie RIVIERE, Gérard SALLAS.

La journée de l'Environnement

La commune de MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE a participé pour la 12^{ème} année aux journées de développement durable.

La journée du vendredi 4 avril 2009, dédiée aux énergies renouvelables, s'est appuyée sur une exposition de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) présentant les différents types d'énergies renouvelables (éolienne, hydraulique, solaire, biomasse, géothermie...).

Afin d'illustrer les théories présentées, tout au long de la journée, des visites ont eu lieu afin de présenter certaines de ces nouvelles installations. Les participants ont pu découvrir, le matin à Escouadisse, le système de chauffage au bois à granulés. L'après-midi, le rendez-vous était rue de la Genevrière avec, de nouveau, la présentation du chauffage au bois à granulés ainsi que l'installation « aquathermie ».

La commune remercie les montaignacois qui ont bien voulu nous accueillir chez eux pour nous présenter leur système de chauffage.



Aquathermie



Chauffage au bois à granulés

Feu de Saint Jean

Samedi 20 juin, Montaignacoises et Montaignacois étaient invités par les associations de la commune à venir passer une soirée autour du Feu.

Les plus réchauffés ont mangé leurs grillades à l'extérieur alors que d'autres s'étaient installés dans le foyer rural.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance sympathique et conviviale. Quelques danseuses et danseurs ont pu se réchauffer au rythme de la musique du DJ d'ALIZEE.

Interdiction de l'emploi du feu

Date d'interdiction : du 15 février au 31 mai et du 1^{er} juillet au 30 septembre.

L'arrêté préfectoral du 30 janvier 1997 institue l'interdiction d'allumer du feu jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, friches et maquis.

Au-delà de 200 mètres, l'incinération des feuilles, débris de végétaux arrachés ou coupés et mis en tas reste permise. Si leur quantité ou leur surface est importante, consulter le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

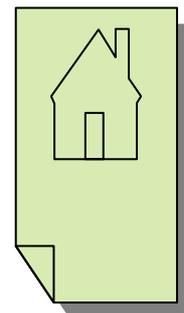
COURT DE TENNIS

Rappelons que le court de tennis est gratuit. La clef est disponible en Mairie aux horaires d'ouverture et à rapporter dès la fin de la partie afin que d'autres joueurs puissent y avoir accès.



Lots à vendre

3 lots à bâtir, d'une surface d'environ 1000 m² chacun sont à vendre, rue du Stade, au prix de 11 €/m². Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.



La collecte d'eau de pluie très réglementée

Les équipements de collecte d'eau de pluie pour son utilisation à l'intérieur de la maison bénéficient d'un crédit d'impôt « développement durable », comme pour son utilisation extérieure. Mais une réglementation stricte conditionne l'accès à cet avantage fiscal.

Une mise au point pour commencer. Certains trouveront excessif la réglementation concernant la collecte et l'utilisation de l'eau de pluie. C'est vrai. Au premier abord elle semble pure et donne envie de la boire, voire de l'utiliser pour la toilette, la vaisselle autrement dit pour des usages comestibles. C'est un leurre. En effet, contrairement aux idées reçues, l'eau de pluie n'est ni pure ni potable. En tombant du ciel, elle subit la contamination des gaz, particules, aérosols, pollutions, acides et pesticides issus de l'activité humaine. Venons-en maintenant à la réglementation et aux avantages fiscaux auxquels les équipements conformes de récupération d'eaux pluviales donnent droit.

L'usage autorisé de l'eau de pluie. Quel que soit le procédé de récupération (cuves, réservoirs, citernes souples extérieures, équipements enterrés, fûts etc.), l'eau de pluie collectée en aval des toitures peut être utilisée pour des usages domestiques mais en aucun cas pour la consommation humaine :

- à l'extérieur des bâtiments pour l'arrosage, le nettoyage (automobiles, biens et objets divers), l'abreuvement des animaux ;
- à l'intérieur des habitations pour l'évacuation des WC et le lavage des sols mais pas pour la vaisselle ni pour la toilette, également pour le lavage du linge sous réserve du traitement de l'eau au moyen d'un dispositif installé par un installateur agréé.

Attention l'eau de pluie tombant sur un toit contenant de l'amiante-ciment ou du plomb n'est pas récupérable. A propos de la récupération de l'eau de pluie, nous rappelons que « tout propriétaire a le droit de récupérer les eaux de pluie qui tombent sur son fonds (article 641 du code civil), mais il doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique (sauf interdiction du maire), car il ne peut les faire verser de son toit chez le voisin (article 681 du code civil) ». En effet selon l'article 640 du code civil, le propriétaire voisin du fonds inférieur ne peut recevoir les eaux (de pluie comme de source) du fonds supérieur que si elles en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. C'est pourquoi on établit des gouttières à partir desquelles on peut récupérer l'eau de pluie sous réserve d'installer des équipements conformes.

Le rejet des eaux de pluie usées. Il est interdit de raccorder le réseau d'eau de pluie au réseau d'eau destinée à la consommation humaine. Cela signifie que les eaux de pluie rejetées après utilisation ou du trop plein doivent être déversées par une canalisation munie d'un clapet anti-retour raccordée au réseau d'assainissement collectif ou non collectif. En effet, tout propriétaire qui récupère les eaux de pluie dans un dispositif de stockage, ne peut ensuite les rejeter chez les voisins (article 641 du code civil). Le rejet d'eau dans les égouts (réseau d'assainissement collectif) oblige le propriétaire à en faire la déclaration en mairie et à acquitter une redevance d'assainissement collectif en vertu de l'article R2224-19-4 du code général des collectivités territoriales.

L'Agence Postale Communale



Notre Agence Postale Communale (APC) a ouvert ses portes au sein de la Mairie début mai.

Alternative à une fermeture à plus ou moins court terme de l'ancien bureau de poste, notre A.P.C. a pour objectif de continuer à offrir à la population montaignacoise un service postal de proximité. Une convention a donc été signée avec La Poste pour aboutir à cette mutation.

Aux opérations postales les plus courantes (affranchissement, vente de produits prêt-à-poster) s'ajoute un service de dépannage bancaire (dépôts, retraits*).

Des changements pour aller de l'avant

Le mode de fonctionnement de l'APC nous demande de prendre de nouvelles habitudes car il diffère quelque peu (voir tableau ci-après) de ce que nous avons l'habitude de faire au bureau de poste. Il nous permet cependant de proposer un nouveau service pour apporter plus de confort à ses usagers. Ainsi, il est aujourd'hui possible d'effectuer des retraits* pendant les heures d'ouverture par carte bancaire « Banque Postale », service jusque là inexistant à Montagnac.

Autre changement : vous avez noté que La Poste a changé l'heure de levée du courrier qui se fait à présent tous les jours à midi. Cette modification est intervenue après la concertation de la population sur les horaires d'ouverture. Afin que le courrier puisse partir le jour même et que le traitement de certaines opérations devant être traitées à Egletons dans la journée (par exemple les mandats cash) puisse se faire, il apparaît indispensable d'ouvrir l'Agence Postale Communale le matin.

Aussi, à partir **du 1er août** prochain, les nouveaux horaires seront les suivants :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9 h 15 – 12 h

Samedi : 9 h – 12 h

* maximum 300 € par période de 7 jours consécutifs par le titulaire du compte

N.B.

Mme Marie-France MOGUEZ, actuelle gérante de l'A.P.C. nous quittera le 31 juillet prochain pour d'autres horizons. Mme Alena CATHELOUX la remplacera et vous accueillera dès le 1er août.

Pièces à présenter

	Retrait sur CCP	Retrait sur compte Epargne	Retrait sur CCP par carte bancaire
Carnet de chèques	X		
Livret, relevé d'opérations ou carte Postépargne		X	
Carte d'identité	X	X	
Carte bancaire Banque Postale			X

* maximum 300 € par période de 7 jours consécutifs par le titulaire du compte

Notre A.P.C. est encore jeune mais c'est grâce à sa volonté de jouer pleinement son rôle, la fidélité et le soutien de sa clientèle, qu'elle pourra les étoffer et s'ancrer de façon pérenne dans notre commune.

DES NOUVELLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**Soutien des actions des artisans et commerçants**

Dans le cadre de la Démarche Collective Territorialisée (DCT), programme de revitalisation économique du Pays d'Egletons, la Communauté de Communes de Ventadour soutient les entreprises de commerce, d'artisanat et de prestations de services du territoire.

Des aides peuvent leur être allouées sur la base de plusieurs critères, pour soutenir leur installation, pour la rénovation de leur local ou investir dans du matériel de production.

L'animatrice DCT de la Communauté de Communes se tient à l'écoute des porteurs de projet pour les accompagner dans le montage technique et financier de leur dossier.

Pour la contacter, la rencontrer à l'occasion de l'une de ses permanences au CCAS d'Egletons (rue Marie de Ventadour) tous les 3^{ème} et 4^{ème} lundis matin de chaque mois ou convenir avec elle d'un rendez-vous sur site, appeler au 05 55 27 47 29 à la Communauté de Communes à Lapeau.

Facturation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a confié aux communes la responsabilité des installations d'assainissement non collectif. La Communauté de communes de Ventadour a pris cette compétence pour les 17 communes de son territoire et a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

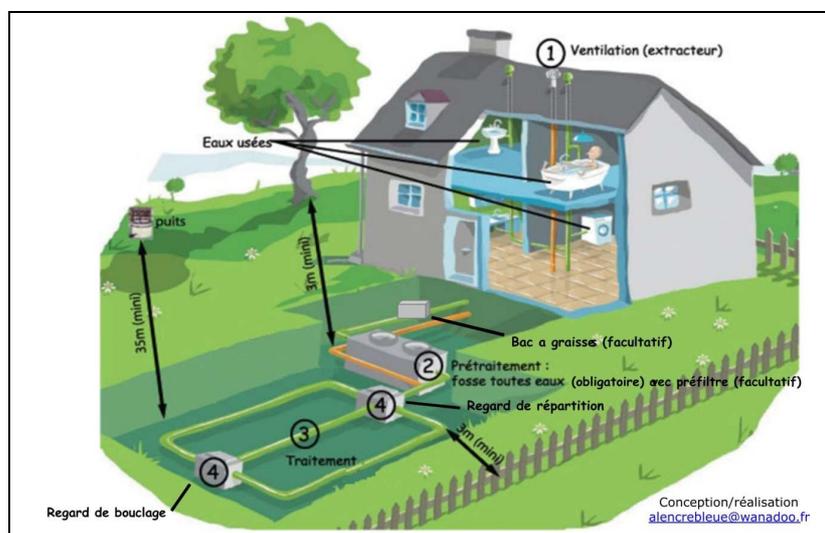
Ce service concerne toutes les habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement. La loi impose de réaliser une visite sur chacune des habitations possédant un système d'assainissement non collectif avant fin 2012. Cette visite permet de vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement, de repérer les défauts de conception ou d'usure, de suggérer les améliorations nécessaires, et surtout de vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine d'un problème de salubrité publique, de pollution ou autres nuisances. La mise en conformité n'est pas systématique, elle concerne uniquement les installations en mauvais état de fonctionnement qui entraînent des nuisances.

L'assistance que vous apporte la technicienne SPANC permet de déceler d'éventuels problèmes et vous aide à les résoudre, cette prestation donne lieu au paiement d'une redevance. La redevance pour le diagnostic des systèmes existants est annuelle, le tarif de cette redevance est actuellement fixé à 13 €/an (que la visite soit faite ou à faire).

Le SPANC effectue également le suivi des travaux d'assainissement non collectif pour les installations neuves et réhabilitées. Les prestations du SPANC pour ces installations sont également soumises à redevance ; les montants varient en fonction des prestations :

- 85 € pour le contrôle de conception et implantation des ouvrages projetés
- 60 € pour le contrôle de la bonne exécution des ouvrages.

Le SPANC a un rôle de conseil et d'information des usagers. Ainsi pour tout renseignement sur la réglementation, l'entretien, les démarches administratives... la technicienne SPANC, Sylvaine TARRADE se tient à votre disposition.



Le Syndicat des Eaux

PUITS et FORAGES

La loi sur l'eau de 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les puits et forages domestiques, existants ou futurs.

Cette obligation vise à renforcer la protection du milieu naturel. Elle répond à une préoccupation environnementale (la déclaration doit faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur les nappes phréatiques) et à un enjeu de santé publique.

A l'inverse de l'eau fournie par le réseau public, l'eau provenant des forages domestiques ne fait pas l'objet d'un suivi sanitaire. Il faut donc s'assurer qu'aucune pollution ne vienne contaminer le réseau d'eau potable.

L'arrêté du 17 décembre 2008 fixe les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration. Le particulier doit remplir un formulaire Cerfa 13837-01.

Pour les ouvrages existants, une seule déclaration, avant le 31 décembre 2009, est nécessaire. Elle doit reprendre les éléments relatifs à l'ouvrage tel qu'il existe.

Pour les ouvrages conçus à partir du 1er janvier 2009, la déclaration se fait en deux étapes : dépôt à la mairie du formulaire au minimum un mois avant le début des travaux et actualisation de la déclaration initiale au maximum un mois après la fin des travaux. Cette double déclaration a été rendue nécessaire car il est fréquent que les caractéristiques de l'ouvrage prévu diffèrent de l'ouvrage réalisé.

Les services de distribution d'eau potable ont aussi la possibilité de contrôler les réseaux d'eau intérieurs si nécessaire.



RESTRICTIONS

Nos sources ont commencé à baisser depuis un mois. Nous serons donc probablement amenés à interdire sous peu les arrosages, lavages de voiture et remplissage de piscines, si la situation ne s'améliore pas.

Le budget communal

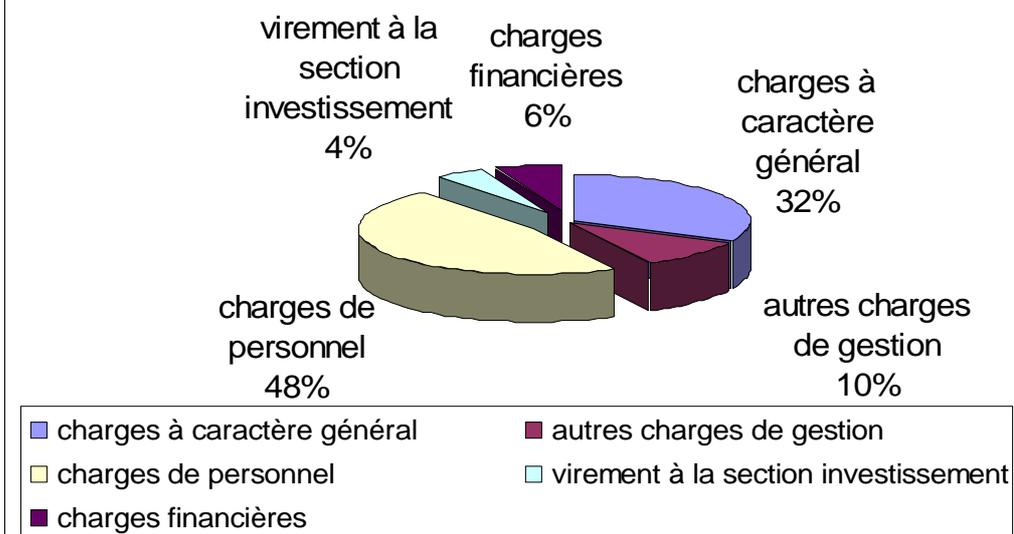
Section de Fonctionnement 2009

Équilibrée à 420 735 €

Parmi les dépenses :

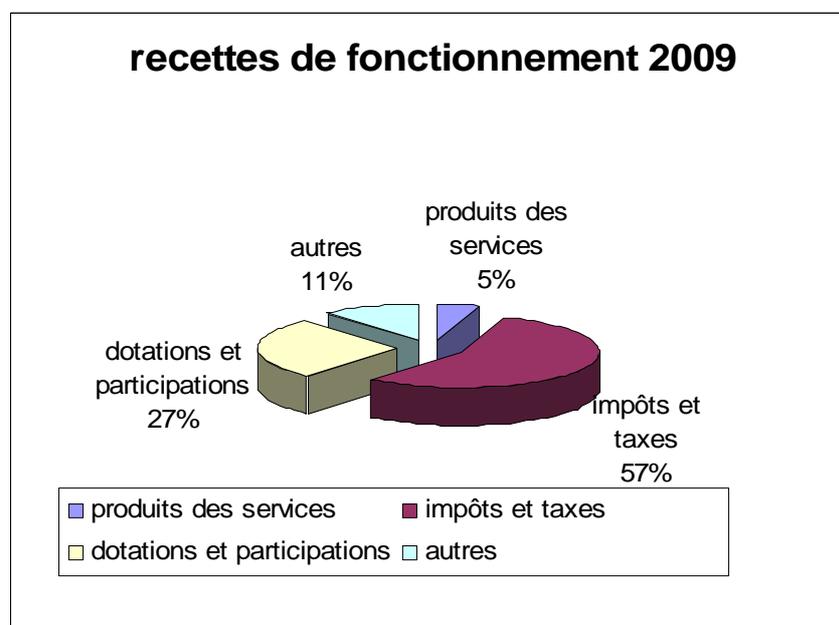
charges à caractère général	134 255
autres charges de gestion	43 560
charges de personnel	196 000
virement à la section investissement	18 670
charges financières	25 800

dépenses de fonctionnement 2009



Parmi les recettes :

produits des services	20 650
impôts et taxes	236 612
dotations et participations	115 323
autres	48 150



La plus grande partie des recettes de la commune provient des impôts et taxes qui comprennent les impôts sur les ménages (taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties) mais également le reversement de la taxe professionnelle par la communauté de communes. Les dotations correspondent essentiellement aux aides de l'Etat et les autres produits comprennent les loyers des bâtiments communaux.

Les taxes

	Taux communal	Comparaisons des moyennes	
		Taux départemental	Taux national
Taxe d'habitation	7,19%	10,95%	14,57%
Taxe foncière (bâti)	15,10%	22,16%	18,74%
Taxe foncière (non bâti)	76,20%	81,50%	44,81%

Le taux de la Taxe Professionnelle Unique est fixé par la communauté de communes à 13,69 %.

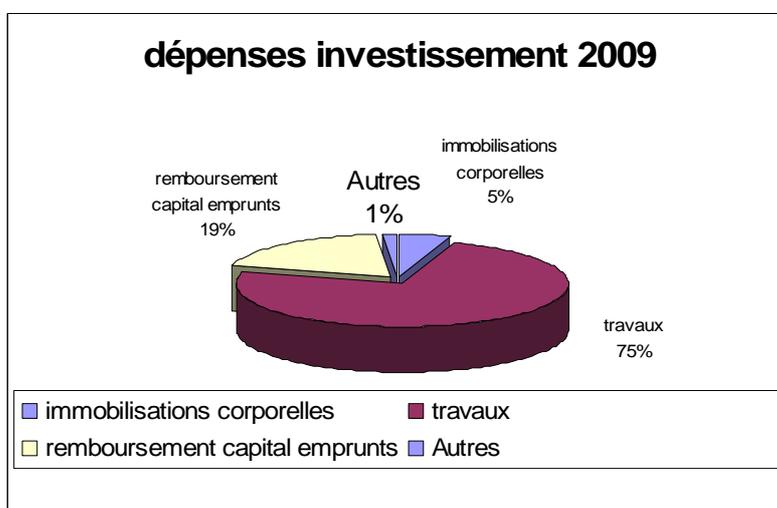
Section d'Investissement 2008

Équilibrée à 493 724 €

Parmi les dépenses :

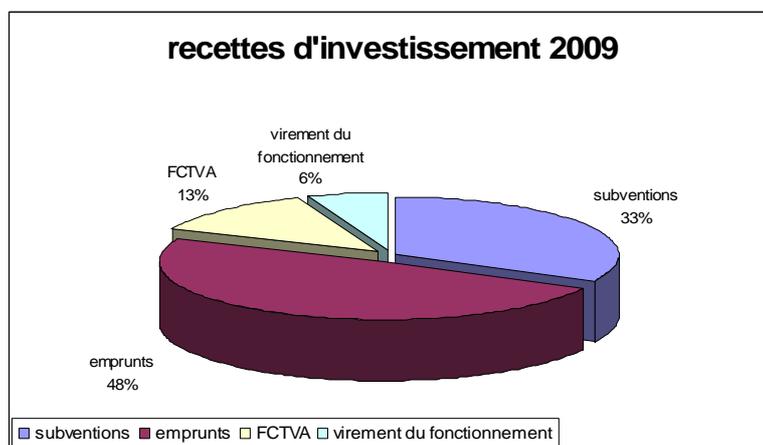
immobilisations corporelles	12 583
travaux	187 843
remboursement capital emprunts	47 500
Autres	3 151

Principaux projets : réfection de logements - voirie – rénovation du terrain de sport – dissimulation des réseaux



Parmi les recettes :

subventions	101 584
emprunts	151 960
FCTVA	40 010
virement du fonctionnement	18 670



Pages Pratiques

Ouverture de la Mairie

Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie

	matin	Après-midi
lundi	fermé	13 H 45 à 17 H 15
mardi	8 H 30 à 12 H	13 H 45 à 17 H 15
mercredi	8 H 30 à 12 H	13 H 45 à 17 H 15
jeudi	fermé	13 H 45 à 17 H 15
vendredi	8 H 30 à 12 H	13 H 45 à 17 H 15
samedi	9 H 00 à 12 H 30	fermé

Du **17 août au 5 septembre** la mairie sera ouverte le lundi de 8 H 30 à 12 H et du mardi au samedi de 8 H 30 à 9 H 15.

Cabinet de KINESITHERAPIE

Vous pouvez contacter Mme Sabine BOURGUIGNON au 06 74 52 31 32 ou 05 55 93 33 75. Elle consulte sur rendez-vous. Mme BOURGUIGNON est un professionnel de santé et exerce son activité 2, rue de Jouix.

Commerces

La boulangerie est ouverte de 8 H à 12 H 30 sauf le lundi.

L'épicerie est ouverte tous les matins de 8 H à 12 H 30 et les après-midi de 16 H 45 à 19 H, fermée les lundi, mercredi et dimanche, les après-midi.

Ramassage des ordures ménagères



Les ordures ménagères sont ramassées le **jeudi matin**.

Les **sacs jaunes** (distribués à la Mairie) servant au tri sélectif sont enlevés dans le bourg, tous les 15 jours, le mardi matin, aux dates suivantes :

- 7 et 21 juillet
- 4 et 18 août
- 1, 15 et 29 septembre
- 13 et 27 octobre
- 10 et 24 novembre
- 8 et 23 décembre.

Il est recommandé de les sortir le jour du passage ou la veille au soir uniquement.

Pour les villages, le tri du verre, du papier, des bouteilles plastique et des cartons continue à être effectué en les amenant aux points d'apport volontaire (vos points propres).

Nous rappelons que rien ne doit traîner autour des « points propres » (ni carton, ni verre).

Pharmacies de garde

Les gardes débutent le samedi à 19 H et se terminent le samedi suivant à 14 H



	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
LAPLEAU	11/07	15/08	19/09	24/10	28/11	
ROSIERS D'EGLETONS	18/07	22/08	26/09	31/10		05/12
MARCILLAC LA CROISILLE	25/07		12/09	03/10	07/11	12/12
EGLETONS : Ventadour	04/07	01/08 29/08		17/10	21/11	26/12
EGLETONS : Péresse		08/08	05/09	10/10	14/11	19/12

Balades du garde-champêtre

Notre garde-champêtre a toujours l'œil ...



➤ **Carton rouge :**

Si la divagation des chiens ne pose, somme toute, que peu de problèmes, il n'en est pas de même pour les traces à la fois odorantes et visuelles qu'ils laissent après leur passage sur nos places, pelouses, aires de jeux pour les enfants ou stade.

De deux choses, l'une : ou on leur apprend à aller dans le caniveau, ou on les promène en pleine nature. Il serait bien que chacun réagisse avant que tout ne soit interdit.

➤ **Carton rouge :**

Un petit malin (enfin, façon de parler, car il a été vu) a taillé une partie du talus SNCF rue du Stade. Cela part, nous l'espérons, d'une très noble idée ou envie, mais il serait bon que cela se fasse en accord avec la municipalité.

En démocratie, c'est la règle du consensus ou d'une majorité qui s'applique. Et heureusement, sinon, nous serions condamnés à vivre dans un environnement sans aucune harmonie.

Si pareilles pratiques devaient se renouveler, des plaintes seraient déposées auprès des services de gendarmerie.

➤ **Carton rouge :**

Quand le jaune vire au rouge, on est expulsé et c'est ce qui va arriver aux conteneurs à ordures chaque fois que l'ordre ne sera pas respecté autour de ceux-ci.

Nous vous rappelons d'autre part que les sacs jaunes ne doivent être sortis que la veille du passage du camion. Il en est de même pour les ordures ménagères pour lesquelles les conteneurs doivent être rentrés le jour même. Le dépôt de verres, cartons ou emballages est interdit au pied des conteneurs des points propres. C'est l'addition de tout cela qui conditionne notre environnement.

Alors de grâce, n'attendons pas que l'étroussure des idées de certains n'occupe l'espace dans de plus grandes largeurs.

➤ **Bon point :**

Remerciements appuyés à ceux qui entretiennent leur devant de porte et quelques fois même des grandes longueurs de routes.

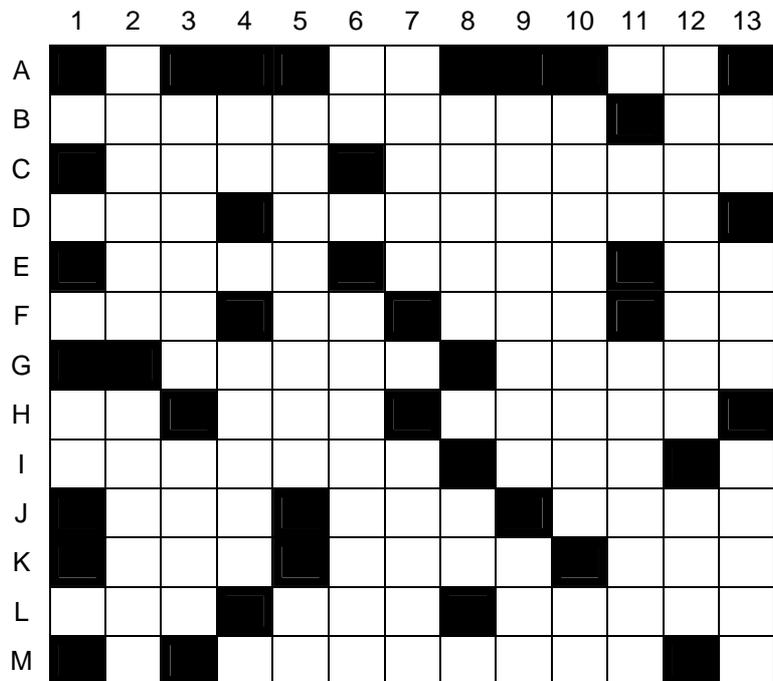
➤ **AVIS :**

La section tir à l'arc du foyer rural s'entraîne tous les 15 jours le mercredi soir. Certains participants bandent tellement leur engin que des flèches sont récupérées dans les espaces verts voisins le lendemain (nous n'avons trouvé que des flèches mais attention quand même).



Mots-croisés

Voici une nouvelle rubrique dans notre bulletin municipal. C'est un montagnacois, notre ami B. P. qui construit ces grilles et nous le remercions de nous en faire bénéficier et de faire travailler nos petites cellules grises.



B. P.

HORIZONTALEMENT – **B** Commune située sur la voie Romaine Bordeaux-Lyon et possédant un château reconstruit au 19^{ème} siècle sur les bases d'un château féodal – **Note - C** Barre parallèle – Peu abondantes – **D** Sans ornement – Ancienne chatellerie du Duché d'Aquitaine et patrie du célèbre avocat du 19^{ème} siècle Charles Lachaud – **E** Sur la croix – Sommet des Hoes-Pyr-Erbium – **F** Entourée d'eau – Note – Ancienne ville d'Arménie – Pour jouer – **G** Pièce – Aspirer – **H** Itératif – Pieu – Abréviation familière – **I** Raffiné. Trois fois – **J** Ville sud-américaine – Point cardinal – Liquide vital – **K** Adj. Poss. - Caleçon – Dernier – **L** Mouvement bouddhiste – Induration – Toile imperméable – **M** Convenables

VERTICALEMENT – **2** Commune corrézienne comportant une église du 12-15^{ème} siècle ; battait monnaie à l'époque mérovingienne – Limites – **3** Petites – Roi de la jungle – **4** Titane – Charançon – **5** Commune corrézienne Dolmen – Église du 12^{ème} siècle – **6** Lettre grecque – Commune corrézienne fortifiée du 12-14^{ème} siècle – **7** Accepta – Commune corrézienne dédiée à la déesse Tubella – Son église devient cathédrale en 1823 – **8** Unité monétaire du Nigeria – Princesse défunte – **9** Dans cette commune a été tourné le film « Rivière espérance » - Nul au échecs – **10** Divisions d'euros – Pr. Pers. - **11** Adj. Poss. - Développements d'un sujet – **12** Placée avant – Venus au monde – **13** Devant docteur – Train rapide francilien – Mangent énormément.

Solution p. 35

La vie des associations

LA VIE DE NOTRE CENTRE DE SECOURS

Formations :

Chef d'équipe avril 2009 : LEDUNOIS Aurélie
Feux de forêt 1 avril 2009 : DE SAINT POL Anthony
Permis poids lourd (COD1) mars 2009 : CANTAT Daniel
Fumée chaude avril 2009 : MAZEAU Nicolas
FMA : GAUTHIER Daniel



Grades :

GAUTHIER Daniel a été promu au grade de Lieutenant
FAUGERAS Bernard a été promu au grade d'Adjudant-chef
LIBOUROUX Patrick a été promu au grade de Sergent-chef
LUQUOT Sébastien a été promu au grade de Caporal-chef
LEDUNOIS Aurélie a été promu au grade de Caporal

Activité de l'amicale :

Marche topo : le 6 juin dernier, l'amicale a organisé une marche topographique sur le secteur, suivie d'un bon repas.

Bal : l'amicale remercie toutes les personnes qui sont venues assister au bal « des potes aux feu ». Le bal a été organisé à Eyrein car les travaux d'agrandissement du centre de secours devaient débuter début juillet et cela aurait occasionné une gêne pour le bon déroulement de la manifestation.

Tournoi de poker : en octobre prochain, l'amicale organisera un tournoi de poker dont les profits seront reversés à l'œuvre des pupilles (association pour les enfants dont les parents sont décédés en service).

Quelques informations sur le centre de secours :

- Le 15 juillet, les travaux d'agrandissement du centre de secours vont débuter et dureront 6 mois. Ils permettront d'améliorer la vie et les départs en interventions des sapeurs-pompiers de Montagnac. Cet agrandissement devenait une urgence.
- Le CS compte actuellement 28 sapeurs-pompiers, 1 infirmière sapeur-pompier et 18 jeunes sapeurs-pompiers.
- 2200 heures sont passées en stages, en formations, manœuvres et interventions.

- Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, une centaine d'interventions ont été effectuées dans diverses opérations de secours (secours à personne, feux de forêt, feux de bâtiments, accident routiers, accidents voies publics, carences privées et sécurité)

Naissances chez les sapeurs-pompiers

2 naissances ont eu lieu parmi nos sapeurs-pompiers :

- ✓ La petite Jeanne : fille de Joseph GONCALVES
- ✓ La petite Noémie : fille de Grégory GAUTHIER
- ✓

Félicitations aux parents et vœux de prospérité aux enfants.

La section jeune sapeur-pompier

PSC1 février 2009 : SOURDEIX Margaux
LESCURE Charlotte
MAGNE Virginie
CHANTELOUBE Léa
BOUYGES Claude
DAUDE Alexandre
NARD Maëlle
FOURNAJOUX Clément

Cross départemental février 2009 : TREMOULET Charlotte
LESCURE Charlotte
MAGNE Virginie
BOUYGES Claude
DAUDE Alexandre
NARD Maëlle
FOURNAJOUX Clément

Epreuves athlétiques départementales :
PSSP : TREMOULET Charlotte
LESCURE Charlotte
MAGNE Virginie
BOUYGES Claude
DAUDE Alexandre
NARD Maëlle
80 m : FOURNAJOUX Clément

Epreuves athlétiques régionales : TREMOULET Charlotte
LESCURE Charlotte
MAGNE Virginie
BOUYGES Claude
DAUDE Alexandre

LE FOYER RURAL

Bilan du 1er trimestre 2009

Le 10 janvier, les adhérents se sont retrouvés autour de la galette et du pot de l'amitié, tradition respectée et bien appréciée.

***Le théâtre**

L'activité théâtre est toujours un succès. Les ados sont nombreux à monter sur scène. Avec un bon encadrement, tout se passe bien. La qualité du spectacle qui est offert nous apporte des félicitations et nous motive pour continuer. Cette année, environ 400 entrées enregistrées, un public chaleureux et des applaudissements qui nous vont droit au cœur. Merci à toute l'équipe.

***La gymnastique**



La section gym, riche de 26 licenciées, s'essouffle un peu en cette fin de saison. Après la trêve estivale, les cours reprendront le **14 septembre 2009**. L'animatrice restera la même.

*** Le tir à l'arc**

Le groupe « tir à l'arc » termine la saison avec quatre pratiquants. C'est insuffisant pour continuer cette activité. Merci à Emmanuelle qui a encadré cette activité.



*** Le ping-pong**

L'activité ping-pong a eu plus de participants cette saison et sera reconduite en septembre 2009.



*** La poterie**

L'atelier poterie, animé par Nathalie MAZELIER, a permis à quelques personnes de réaliser quelques belles pièces emportées à la maison.



*** La randonnée**

La randonnée, une fois par mois, draine quelques fidèles qui ne craignent ni la chaleur, ni la pluie et qui marchent d'un bon pas. Vous êtes invités à les suivre.



Le foyer, c'est une équipe de bénévoles avec un Conseil d'administration et un bureau élu par celui-ci.

Chaque année a lieu une assemblée générale à laquelle vous êtes invités à assister et au cours de laquelle est présenté le bilan.

La prochaine assemblée est prévue pour le 3 octobre 2009

Bonnes vacances à tous

Le Président, Jean-Paul LEDUNOIS

LE COMITE DE LA FETE

Comme à l'accoutumée, le Comité de la Fête de Montagnac organise sa fête des milhassous.

Elle débutera très certainement au mois de juillet par la moisson du blé semé par nos agriculteurs. Mais le moment fort se déroulera du samedi 8 août au lundi 10 août.

Samedi 8 août

- A partir du 13 h 30 : concours de pétanque en doublette dans le parc du château.
- A 19 h 00 : démonstration des jeunes sapeurs pompiers devant le centre de secours.
- A 21 h 00 : bal dico gratuit avec **Les nuits corréziennes**

Dimanche 9 août

A partir de 9 h 00 :

- vide grenier
- vente de pain cuit au feu de bois, tourtous, milhassou, tartes et restauration rapide sur place
- confection et vente de champignons en bois

A 10 h 00 : les foulées du milhassou

En fin de matinée : concert à la chapelle de Montagnac assuré par Jean-Michel Zanotti qui assurera toute la journée l'ambiance musicale

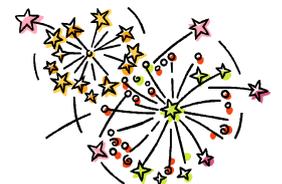
après-midi :

- battage à l'ancienne avec les agriculteurs du village ainsi qu'une démonstration par les Compagnons du Roseau
- attelage de boeufs Salers

19 h 30 : repas de batteuse animé par le chanteur basque Michel Zanotti

Lundi 11 août

- rallye touristique



Ces trois jours de festivités seront clôturés par le feu d'artifice et un bal gratuit.

Venez nombreux participer à ce rare moment de convivialité dans notre commune.

Pour vos réservations, vous pouvez nous contacter à ces numéros :

05 55 27 61 53

05 55 27 61 76

05 55 27 64 80 pour le rallye

ANCIENS COMBATTANTS ACPG – CATM

La section compte 17 adhérents et 7 veuves.

Lors de l'assemblée générale s'est tenue le 22 janvier 2009, le Président a proposé à l'assemblée un moment de recueillement pour les malades absents et les disparus.

Je vous invite à avoir une pensée affectueuse et amicale pour 2 amis, Guy et Jean, qui nous ont malheureusement quitté depuis.

Après le rapport moral, notre trésorier Germain VAL présente le rapport financier très satisfaisant des activités de l'année 2009.

Participation à toutes les cérémonies :

19 mars : cessez le feu en Algérie

26 avril : journée des Déportés

18 juin : appel du Général de GAULLE

Cérémonie du 8 mai

Malgré un temps maussade, notre section s'est réunie au monument aux morts à Saint Hippolyte accompagnée des Pompiers, des jeunes sapeurs pompiers et d'une population nombreuse. Nous remercions la jeune Coralie RIVIERE, lectrice du message.

Ensuite, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié et c'est toujours un plaisir. La journée s'est poursuivie au foyer rural pour notre repas traditionnel (merci encore à nos amis de la Jugie d'être toujours parmi nous). Nous disons à tous à l'année prochaine.

Activités

Notre Super Loto du 21 mars a remporté un succès grâce à tous ceux qui sont venus encourager notre section. Merci à tous de votre participation.

Comité directeur

Lors de notre premier comité directeur qui s'est tenu à Tulle, il a été décidé d'alterner congrès départementaux et repas, année après année. En 2009, c'est donc un repas qui s'est tenu à la salle polyvalente de Chameyrat, le 4 avril 2009.

Le Président, Robert PEUCH

ACTIVITES DU CLUB LOU BENOUE

Le club des aînés ruraux a débuté l'année par sa traditionnelle galette des rois.

C'est un moment fort de la vie du club puisque c'est jour des vœux pour ceux qui ne se sont pas encore rencontrés mais c'est aussi le jour du renouvellement des cotisations.

La maladie et la fatigue pour les uns, mais aussi le départ à la maison de retraite ou même le décès pour les autres pourraient porter atteinte à la pérennité de notre club.

Ce serait sans compter sur les nouvelles adhésions, et c'est avec un grand plaisir que cette année encore nous avons accueilli de nouveaux membres nous permettant ainsi de garder notre effectif de 2008 soit 108 adhérents.

Avec la galette, c'est également la distribution du calendrier des manifestations pour l'année en cours.

Outre les réunions bi-mensuelles du jeudi après midi, où nous sommes de plus en plus nombreux pour faire :

- des jeux de société ou l'indémodable belote pour certains
- une sortie par semestre avec visite.
- des voyages de plusieurs jours avec d'autres clubs
- des rencontres inter club avec Eyrein
- des animations à Montaignac tels que le marché de Noël, le thé dansant du lundi de Pâques, le feu de st Jean, les repas ou la Kermesse.

La Galette des Rois le 08 Janvier

Nous étions 78 adhérents à y participer.

Le repas du club le 24 Février

Encore une bonne participation : 77 adhérents dans une excellente ambiance.

Quelques chansons (trop rares) ont animé la fin du repas. Nous avons encore des progrès à faire dans ce domaine.

Demi finale départementale le 27 février à Egletons

Nos équipes n'ont pas été qualifiées pour les phases finales, ce sont les aléas des jeux et nous ferons mieux l'année prochaine.

Thé dansant le 13 Avril

C'est maintenant devenu incontournable pour les danseurs.

La foule est au rendez-vous le lundi de Pâques à Montaignac, et pensez d'ores et déjà à retenir vos tables pour 2010 avec le même orchestre. !!!

Inter club Eyrein Montaignac

Ils ont eu lieu le 31 Mars à Eyrein et le 14 Mai à Montaignac

Nous avons gagné à l'aller grâce à une équipe féminine, mais perdu au retour. Merci au club d'Eyrein et à sa nouvelle Présidente pour son accueil.

Voyage en Dordogne

Le jeudi 4 juin nous étions 49 à prendre la direction du Périgord Noir.

Tout d'abord ce fut l'émerveillement des jardins d'Eyrignac avec ses alignements d'ifs, ses haies de charmilles, et ses pelouses parfaitement taillées sans oublier la roseraie blanche et le manoir. Quelle leçon pour les jardiniers du groupe !!!!.

Après un bon repas comme il se doit dans cette région, nous avons visité Domme, l'acropole du Périgord noir et sa grotte. Un bon souvenir pour tous.

Kermesse

Cette année elle aura lieu le **dimanche 26 juillet** de **9 H 00 à 13 H 00** avec possibilité **de restauration sur place à partir de 13 heures.**

Nous vous y attendons tous très nombreux

La kermesse marquera la fin de nos activités pour ce premier semestre qui reprendront le **Jeudi 3 Septembre.**

Le groupe dans la grotte de Domme





BILAN DE LA SAISON 2008/2009

La saison 2008/2009 s'est terminée sur de très bons classements en championnat pour les 2 équipes. Ainsi l'équipe fanion a terminé 3^{ème} de sa poule de 3^{ème} division, remportée par une équipe des portugais de Tulle largement au dessus du niveau. L'équipe réserve quant à elle finit sa saison sur de très bons résultats qui lui permettent de terminer dans la première partie du classement en étant 6^{ème} sur une poule de 12 équipes. Ces deux classements en championnat sont les meilleurs depuis de très nombreuses années ce qui peut nous laisser augurer une très belle saison 2009/2010.

EQUIPE A – 3^{ème} division

Classement	Nom	Points	Joué	Victoire	Nul	Défaite
1	Tulle Portugais	69	18	17	0	1
2	Vigeois FC	60	18	13	3	2
3	AL Montagnac 1	55	18	11	4	3
4	Marcillac AS	47	18	9	2	7
5	Peyrelevade	43	18	7	4	7
6	Eygurande CA	43	18	7	4	7
7	St Jal FC	38	18	5	5	8
8	Tourette FC	28	18	3	2	13
9	Chamberet AS 2	28	18	3	2	13
10	Seilhac 2	24	18	2	0	16

EQUIPE B – 5^{ème} division

Classement	Nom	Points	Joué	Victoire	Nul	Défaite	Forfait
1	Ligniac ES	74	20	18	0	2	0
2	Lonzac US 2	69	20	16	1	3	0
3	Vitrac Correze 2	57	20	12	1	7	0
4	Tourette FC 2	52	20	11	0	8	1
5	AS Lamaziere Basse	50	20	9	3	8	0
6	AL Montagnac 2	45	20	8	1	11	0
7	Marcillac AS 2	45	20	8	2	9	1
8	Affieux AS 2	41	20	7	2	10	1
9	Peyrelevade 2	38	20	7	0	11	2
10	St Exupéry 2	34	20	5	1	12	2
11	St Angel 2	25	20	5	1	12	2
12	Eygurande 2	0	0	0	0	0	3

EQUIPE VETERANS

Une équipe « vétérans » s'est montée en cours de saison. Cette première saison s'est terminée après 6 matchs disputés en soirée le jeudi. Même si nos vétérans n'ont pas toujours été vainqueurs sur le terrain, ils ont à chaque fois gagné la bataille de la troisième mi-temps !

L'équipe redémarrera sa saison sur les chapeaux de roue au mois de septembre, toutes les personnes qui ont envie de venir faire du foot pour s'amuser dans la bonne humeur et autour d'une troisième mi-temps sont les bienvenus !

→ Renseignements auprès de Jean-Marc BORDES (Tél : 06 75 50 19 51) ou Mickaël LECAS (Tél : 06 19 15 89 90).

ASSEMBLEE GENERALE

L'ALM a tenu son assemblée générale ordinaire le 13 juin dernier. Un nouveau bureau a été élu :

- Président : Patrick PORTRON

- Vice Président : Jean Marc BORDES

- Secrétaire : Bertrand BREYSSE

- Secrétaire Adjoint : Jean Claude BESSEAU

- Trésorier : Raymond POUMEYROL

- Trésorier Adjoint : Mickael LECAS

Toutes les personnes intéressées pour venir jouer, encadrer, diriger ou tout simplement donner un coup de main sont les bienvenues ! Nous nous ferons un plaisir de les accueillir au sein de notre association sportive !

→ Renseignements auprès de Patrick PORTRON (Tél : 06 22 33 44 87) ou Bertrand BREYSSE (Tél : 06 84 48 78 42).

ECOLE DE FOOT

Pour la saison prochaine, l'ALM ne sera plus en entente avec Egletons pour l'école de Foot mais une école de foot va être créée à Montagnac. Tous les enfants âgés de 6 à 15 ans (nés entre 1993 et 2004) ainsi que les personnes désireuses d'encadrer une équipe de jeunes sont les bienvenus. Les modalités de fonctionnement de l'école de foot, (horaires des entraînements...) seront fixées dans le courant du mois de juillet.

→ Renseignements auprès de Patrick PORTRON (Tél : 06 22 33 44 87) ou Bertrand BREYSSE (Tél : 06 84 48 78 42).

Au terme de cette saison, nous tenons à remercier tout particulièrement la municipalité de Montagnac pour les travaux d'entretien réalisés sur la pelouse mais aussi autour : remise en état de l'éclairage, réfection de la pelouse et rénovation des sanitaires.

Nous remercions aussi les joueurs qui quittent le club pour leurs présence au cours des dernières saisons et leurs souhaitons la plus grande réussite sportive dans leurs nouveaux clubs.

Nous vous souhaitons à toutes et tous un très bel été.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Une nouvelle année scolaire vient de s'achever. Nous avons organisé au cours des 6 derniers mois un concours de belote, une bourse aux vêtements et peut-être un repas de fin d'année suivant le nombre de participants.

Grâce à ces manifestations nous avons pu financer les diverses sorties des enfants ainsi que l'achat de nouveaux jeux éducatifs pour la classe de maternelle et le voyage de fin d'année dans un parc d'attraction préhistorique (le Conquill) à St Léon sur Vezère pour toute l'école. Nous avons aussi alloué une somme de 200 euros par cycle.

Ces activités ne peuvent se dérouler qu'avec la participation des parents et malheureusement nous avons encore pu constater cette année le manque de bénévoles. Espérons que l'année prochaine, un regain de motivation démarre, sinon l'avenir de l'APE sera sûrement compromis.

Nous tenons à souhaiter tous nos vœux de réussite à nos 7 élèves de CM2 qui font leur rentrée en 6^{ème}.

Je viens conclure ce bilan de l'année scolaire en souhaitant de très bonnes vacances aux enfants, à leurs parents, aux enseignantes ainsi qu'à tout le personnel encadrant.

Le président, Thierry LAURENT

Bonnes vacances !!

Solution des mots croisés p. 24

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	■	C	■	■	■	P	A	■	■	■	O	P	■
B	M	O	N	T	A	I	G	N	A	C	■	R	E
C	■	R	A	I	L	■	R	A	R	E	T	E	S
D	U	N	I	■	T	R	E	I	G	N	A	C	■
E	■	I	N	R	I	■	A	R	E	T	■	E	R
F	I	L	E	■	L	A	■	A	N	I	■	D	E
G	■	■	S	A	L	L	E	■	T	E	T	E	R
H	I	T	■	P	A	L	■	M	A	M	I	E	■
I	D	E	L	I	C	A	T	■	T	E	R	■	O
J	■	R	I	O	■	S	U	D	■	S	A	N	G
K	■	M	O	N	■	S	L	I	P	■	D	E	R
L	Z	E	N	■	C	A	L	■	A	L	E	S	E
M	■	S	■	D	E	C	E	N	T	E	S	■	S



B. P.